

**Délibération n°316 en date du 21 novembre 2013
portant inscriptions et procédant à des radiations au sein du groupe cible
de l'Agence française de lutte contre le dopage**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n°54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant modalités de transmission et de gestion des informations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés et de sanctions en cas de manquement,

Sur le rapport du Directeur du Département des contrôles,

Considérant d'une part, qu'il convient d'inclure dans le groupe cible des sportifs pratiquant, à titre professionnel, le football et le rugby ; que cette désignation fait suite à une concertation avec les ligues professionnelles dont ils relèvent ;

Considérant d'autre part, qu'il y a lieu de procéder à la radiation du groupe cible de trois sportifs de haut niveau, l'un pratiquant le ski pour le motif qu'il vient d'intégrer le groupe cible de sa fédération internationale, les deux autres, pratiquant respectivement le badminton et le cyclisme, pour le motif qu'ils mettent un terme à leur carrière sportive ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont inscrits dans le groupe cible de l'Agence, les sportifs dont les noms figurent en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : Sont radiés du groupe cible les sportifs dont les noms figurent en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 : Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n°54 rectifiée, susvisée.

Article 4 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 21 novembre 2013.

Le Président
de l'Agence française de lutte contre le dopage


Bruno GENEVOIS

**Annexe 1 à la délibération n°316 du Collège de
l'Agence française de lutte contre le dopage en
date du 21 novembre 2013 : inscription de
sportifs dans le groupe cible au titre de sports
collectifs**

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
FOOTBALL	M.	OTHON	Quentin
RUGBY	M.	DUCROZET	Alexandre
RUGBY	M.	FROU	Romain
RUGBY	M.	LIEBENBERG	Philipus
RUGBY	M.	TOETU	Patrick
TOTAL			5 sportifs

**Annexe 2 à la délibération n°316 du
Collège de l'Agence française de lutte
contre le dopage en date du 21
novembre 2013 : radiation de sportifs du
groupe cible au titre de sports
individuels**

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
BADMINTON	M.	LO YING PING	Matthieu
CYCLISME	Mme	FERRIER-BRUNEAU	Christelle
SKI	M.	BEATRIX	Jean-Guillaume
TOTAL			3 sportifs